



Vos élus CGT au Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard (titulaire)
Sylvie Moreau (suppléante)
Élue CGT à la CAPA des personnels ATRF

Contactez la CGT Educ - Académie Nantes
cgteduc-nantes@orange.fr

[Site de la CGT Académie de Nantes](#)

Compte-rendu CGT du CTSA du 5 juillet 2016

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu et les interventions ou commentaires de la CGT sur le Comité technique Spécial du 5 juillet 2016.

Déclaration liminaire

La CGT lit une déclaration liminaire ainsi que FO et l'UNSA .

D'une manière générale, les organisations syndicales s'accordent à faire remarquer que la date du CTS est trop tardive et déplorent l'absence d'un CTS en mars, le dernier remontant à décembre 2015. En effet, le rythme de 3 instances par an avait été décidé et l'existence d'un CTS en mars permettrait de communiquer sur les emplois alloués dans l'Académie et les créations de postes. Les organisations demandent à connaître les créations ou modifications de postes avant le déroulement des Commissions Administratives Paritaires Académiques.

1/ Approbation du procès-verbal du 23/03/2015

2/ Mesures portant sur l'organisation des services :

Le SG présente des mesures qui ne sont que des requalifications de postes. Aucun service ne gagne d'emploi et les apports supplémentaires sont pris sur d'autres services comme ceux des DSDEN.

- **Service Académique de l'Accompagnement Educatif :**

Ainsi le SAE récupère 2 postes de catégorie C à la rentrée prochaine. Il ne s'agit donc pas de création de postes mais chaque DSDEN donne 0.5 équivalent temps plein de sa dotation. Le Secrétaire général annonce que cette mesure est due à la transformation de Contrats Aidés en postes AED-AESH, ce qui représenterait 328 postes supplémentaires.

La CGT fait remarquer que si la dotation en poste répond à une demande du personnel, celle-ci vient également combler le déficit existant et que 2 postes ne seront pas suffisants face à la masse de dossiers gérés dans le service.

En effet, cette année, le service a été épaulé par un agent contractuel et une vacataire. Si la création de deux postes statutaires est une bonne chose pour la stabilisation du service, ceci ne va pas répondre à un allègement du nombre de dossiers par agent. Les dossiers des personnels AESH sont complexes à plusieurs points. Il s'agit de contrats de personnels très précaires, qui sont employés sur des horaires qui varient chaque année en fonction des préconisations pour chaque élève porteur de handicap.

- **Service des Allocations Retour à l'Emploi (DAPP4)**

Au cours de la CCP des agents non-titulaires, le DRH avait annoncé un transfert du service vers Pôle Emploi pour 2017. La CGT a demandé des précisions sur cette annonce et sur le calendrier en demandant à ce que les personnels soient informés bien en amont des évolutions de ce projet.

Le Secrétaire général a répondu plus évasivement en précisant que les conditions de transfert n'étaient pas connues à ce jour ni le calendrier pour l'Académie de Nantes. Le transfert pour 2017 ne concerne à ce jour que 5 Académies dont Bordeaux et Aix-Marseille.

Commentaire CGT :

C'est une très bonne nouvelle pour les agents non titulaires concernés, la réduction des délais d'indemnisation serait une très bonne chose car le traitement actuel met les personnels en grande difficulté financière.

Pour les personnels gestionnaires du service des Allocations Chômage, il appartient à l'administration d'informer très en avance les collègues concerné-e-s et de mettre en oeuvre tous les moyens pour permettre aux agents d'obtenir une affectation au plus près de leur souhait avec des Mesures de Carte Scolaire.

La CGT demande que la date de transfert soit précisée bien en amont aux personnels concernés.

3/ Régime indemnitaire RIFSEEP

Le secrétaire général n'a rien annoncé de neuf depuis l'audience intersyndicale CGT-FO-FSU du mois dernier et renvoie la question à un Groupe de Travail en septembre prochain.

Le flou subsiste sur les marges de manœuvres qui permettraient d'augmenter l'indemnitaire.

Pour rappel, l'Académie de Nantes est sous-dotée depuis de nombreuses années par rapport à d'autres académies.

La réforme du régime indemnitaire se faisant à moyens constants, on se demande bien quel tour d'essai budgétaire sera annoncé aux organisations syndicales lors du Groupe de Travail fin septembre 2016.

Si pour les personnels de catégorie C, les primes de fin d'année et de juillet/décembre sont incluses dans le montant mensuel de l'IFSE, le versement pour les personnels de catégorie B et A est renvoyé à la fin d'année et ce sans plus d'explications.

La seule volonté affichée par le SG serait de « socle » ces indemnités exceptionnelles dans le montant de l'IFSE. Cette annonce viserait à établir une garantie indemnitaire pour chaque agent. Si cela signifie une intégration complète dans le montant mensuel comme pour les personnels de catégorie C, nous y serions favorables pour éviter des indemnités à la tête du client.

Cependant, le flou reste de mise à ce jour. Nous avons également fait remarquer que le courrier adressé par la DIPATE aux agents de catégorie C pour expliquer l'intégration des primes dans l'IFSE et l'absence de prime en juillet n'était pas intelligible.

Commentaire CGT :

Ce qu'il faut pour les personnels, c'est une égalité de traitement services/établissements et une transparence du régime indemnitaire pour tous les personnels. Depuis la 1ère audience de février dernier, c'est ce que réclame la CGT avec l'intersyndicale FO et FSU.

Nous attendons donc les pistes qu'évoquera le SG dans le cadre du groupe de travail de septembre. L'absence de dotation complémentaire oblige l'administration à chercher l'argent ailleurs.

Le SG a par ailleurs annoncé sa volonté de réduire la surconsommation budgétaire sur les Budgets Opérationnels de Programme du soutien et du 2nd degré. Ceci a des conséquences pour les personnels contractuels puisque la DIPATE n'a pas voulu prolonger les contrats sur la période

de juillet août et à proposé à la place des contrats de vacation payé à l'heure.

La CGT ne souhaite pas que les économies faites sur le dos des personnels contractuels servent à dégager des moyens pour augmenter le régime indemnitaire des personnels titulaires.

4/ Suite du groupe de travail DIFAG du 22 avril 2016

Les conclusions et pistes d'évolution définies par le groupe de travail pour les personnels de la DIFAG ont été présentées (lire le compte-rendu GT DIFAG de la CGT sur le blog de la CGT [\(document à mettre sur le blog\)](#))

[La SGA confirme également l'appui du Docteur Vincent pour la prise en compte du handicap dans le cadre de l'exercice des fonctions des personnels.](#)

5/ Point immobilier des services académiques

Nous avons eu le droit à un copieux et détaillé programme des travaux et restructurations des services sur l'Académie. C'est à la fois le reflet des restructurations et la nécessité de mettre aux normes des bâtiments anciens et inadaptés à la réglementation actuelle en termes de sécurité d'hygiène.

Côté Houssinière-Rectorat, il faut retenir un certain nombre de mise en conformité pour l'accès du Personnel à Mobilité Réduite, sécurisation électrique,..

Près de 3 ans après les échanges provoqués par la CGT en CTSA sur les conditions climatiques de travail dues à la vétusté des fenêtres, l'administration annonce une étude de réfection pour 2017-2019.

La CGT est intervenue sur la nécessité d'une réfection et d'une mise aux normes des sanitaires du bâtiment (même signalement que pour les fenêtres).

Le SG a reconnu que cette réfection était impérieuse, en soulignant que c'était l'image de marque du rectorat pour les visiteurs.

Pour la CGT, l'état des sanitaires n'est acceptable ni pour les utilisateurs ni pour les agents d'entretien qui sont les premiers confrontés à ce problème quotidiennement.

Si la réfection du 6eme a été faite cette année, la SGA s'engage à ce que les sanitaires soient mises aux normes à raison d'un étage par an. A l'horizon 2020, nous devrions tous avoir des toilettes neuves !

Postes logés :

Les 3 agents d'accueil quittant leur logement d'ici fin décembre 2016, des travaux vont être engagés pour améliorer les conditions de travail des personnels du standard et du magasin. (une autre demande de longue date des personnels et de la CGT)

Par ailleurs, un des logements de la Houssinière sera aménagé pour loger les Inspecteurs hygiène et sécurité.

Le logement libéré de Margueritte abritera les personnels du CRID.

Les 3 logements seront en revanche conservés afin de permettre l'éventuel relogement de personnels si le choix académique est fait de recréer des postes de gardiens logés par nécessité de service.

Côté Margueritte-Rectorat, le site continue de se densifier avec l'arrivée des personnels du CRDP/CANOPE sur la Salle Verte et l'ex-bâtiment du CRID.

La Salle verte est donc fermée aux personnels utilisateurs pour le midi et une Cafeteria de 80m2 regroupant les locaux du courrier et la Cafeteria existante sera créée mais pas avant 2017, compte-tenu des différents travaux par domino.

La CGT est intervenue sur la densification du site et revendique la dotation de 2 postes supplémentaires pour la DIFAG afin d'entretenir les locaux dans des conditions de travail décentes pour tous les agents.

Concernant la sécurité des sites, la SGA a répondu qu'une entreprise privée gèrerait la surveillance. Sur les conditions d'ouverture et de fermeture des sites, la SGA a précisé qu'elle serait confiée aux agents en poste sur les horaires d'ouverture et de fermeture.

Stationnement Margueritte : la densification du site de Cambronne est également effective côté Impôts avec l'arrivée de 150 agents supplémentaires.

La SGA a confirmé 60 places (+20) côté Cambronne et 100 places côté Margueritte.

L'administration a déploré que des agents fassent rentrer plusieurs voitures avec une seule carte mais a également reconnu que la répartition n'était pas optimum puisque des personnels travaillant sur les deux sites du rectorat avaient des cartes pour stationner sur Margueritte alors que des agents en manquent.

Selon la SGA, des critères définis(éloignement, enfants,...) et une nouvelle répartition des cartes de parking sera faite.

La CGT a abondé dans le sens en précisant qu'une redéfinition des critères et une nouvelle répartition était indispensable.

6/ Restauration CROUS :

Un café et l'addition... La SGA a clôt le débat avant même de l'entamer en se félicitant du bon fonctionnement nouveau système de repas déstructuré du CROUS et de la hausse du chiffre d'affaire.

Commentaire CGT :

Donc quoi se plaint-on vraiment ? De l'obligation de payer plus cher si on veut faire un repas un tant soit peu élaboré. S'il n'y a pas eu de baisse de fréquentation, c'est que le choix de restauration à prix modique n'est pas pléthorique. Hormis le CROUS, reste le restaurant inter-administratif Cambronne qui nécessite de prendre 1/2heure de temps de repas supplémentaire.

Car, lors de l'enquête de satisfaction envoyée par le CROUS cette année , nous avons été de nombreux collègues à sabrer les notes et à manifester notre mécontentement face à la qualité d e la prestation. Nous invitons donc les collègues utilisateurs à faire connaître à nouveau leur avis.

7/ Accueil d'apprentis dans les services académiques:

Suite à l'audience de novembre dernier, il avait été convenu que l'administration ferait un retour régulier sur l'accueil des apprentis dans les services. Suite à une demande de la CGT, un rapide état a été brossé. L'académie accueille 44 apprentis dont 19 en Services et 25 en EPLE et une centaine d'autres devraient arriver dans les établissements notamment pour la deuxième vague à la rentrée 2017

Selon une enquête 96% des apprentis seraient satisfaits et 70 % souhaitent poursuivre leurs études. De l'autre côté, 86% des maitres de stages sont satisfaites mais 81% souhaitent une meilleure coordination avec la CFA.

Commentaire CGT :

Lors de la visite d'un représentant du Ministère en avril dernier, les échos remontés étaient assez dissonants. Les univers très variés des apprentis accueillis n'ont pas forcément permis une cohésion d'enseignement au sein du CFA et le vécu en service et en établissement n'a pas toujours été rose pour les jeunes en terme de suivi de stage et de progression de formation. C'est aussi ce qui remonte du constat fait par 81% des maitres de stage d'un meilleur contact avec le CFA.

Le problème de l'articulation entre période de stage et période scolaire est également problématique puisqu'il est impossible d'accueillir les apprentis en stage sur des période de vacances scolaire notamment en établissement.

Nous tenons quoi qu'il en soit à souligner l'attitude positive de plusieurs personnels désignés comme maitres de stage qui ont eu l'honnêteté de partager leur prime avec les collègues qui ont véritablement encadré les apprentis.

100 apprentis supplémentaires sont annoncés pour la rentrée prochaine dans notre académie. D'après nos informations, le forcing a été fait par l'administration en direction des établissements pour accueillir des jeunes.

Quand on connaît les difficultés rencontrées par les collègues administratifs en EPLE, l'ajout de l'accueil et de l'encadrement d'un apprenti est une tâche supplémentaire sérieuse.

Nous dénonçons régulièrement l'absence de postes de personnels dans les secrétariats alors que les missions sont sans cesse en augmentation et que le nombre d'élèves s'accroît.

Si, sur le papier, le Ministère a bien encadré les conditions d'accueil et de travail de l'apprenti, le risque de dérive est toujours présent de remplacer sur le terrain la force de travail d'un personnel titulaire ou contractuel par un apprenti.

8/ Règlement Intérieur:

La CGT avait appuyé la demande de plusieurs collègues de voir le règlement intérieur modifier la plage horaire d'arrivée à 7h30 au lieu de 7h45. Cette demande était notamment motivée par des raisons d'accessibilité au lieu de travail, notamment des collègues travaillant Sud-Loire.

Le SG a refusé catégoriquement en précisant qu'une telle dérogation d'horaire ne concernait que les agents dont l'activité professionnelle le nécessitait et que cela ferait partir les personnels plus tôt.

La CGT a répondu que cela ne remettait pourtant pas en cause les plages horaires obligatoires (9h30-12h et 14h -16h)

A ce jour, l'aspect dérogatoire présenté par le SG est loin d'être le cas et la demande ne permettait finalement que de régulariser une situation pour nombre de personnels travaillant sur le site.

Nous demandons donc aux collègues concernés de faire remonter leurs demandes auprès de la CGT.

9/ Sécurité et accessibilité :

Nous avons sollicité la SGA sur la situation d'un bureau de la DIPATE, dont l'accès est contraint et ne permet ni un accès ni une sortie facile aux 3 agents et potentiels usagers qui occupent le bureau.

La SGA a répondu qu'elle avait vu sur place et ne voyait pas ce qu'elle pouvait y faire et le SG a ajouté qu'il « prenait le risque de laisser la situation en l'état ».

Commentaire CGT :

Pour la CGT, la réponse apportée est à la fois cavalière et inadaptée. En effet, loin de vouloir mettre des bâtons dans les roues de l'administration, cette demande ne faisait qu'alerter sur une situation inadaptée et potentiellement dangereuse, au regard de la volonté publiquement affichée de sécuriser les conditions de travail des personnels en faisant des exercices d'évacuation réguliers.

10 / Situation de l'association AURIAC :

La CGT a alerté sur la situation de l'AURIAC (démission de plusieurs membres dirigeants) sur le site Cambronne et des difficultés de fonctionnement de l'association des usagers du service restauration (plus de représentants des personnels pour l'Education nationale).

Le recteur a en effet dressé un courrier aux personnels pour susciter des candidatures.

La CGT a demandé que des moyens en temps de délégation et de décharge soient mis en avant par notre administration pour permettre à des agents de se porter candidats sans pour autant le faire sur leur temps personnel.